

**Ecole de la Barantonnerie**  
**Procès-verbal du Conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre**  
**Jeudi 7 novembre 2019**

**Présents,**  
**Enseignants**

Mme Parisot	Directrice, classe de CM1
Mme Mailler	Psychologue Education nationale
M.Bullou	Adjoint classe CE1/CE2
Mme Guillemot	Adjointe classe CM2
Mme Courvoisier	Adjointe classe CE2
M.Hotoïan	Adjoint classe CP/CE1
M.Liévin	Adjoint classe CM1-CM2
Mme Wantiez	Adjointe classe CP

**Municipalité**

Mme Louchart	Maire adjointe chargée des affaires scolaires
--------------	---

**Représentants des parents d'élèves**

Mme Malatesta	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Boissard	Représentante de parents d'élèves titulaire
M.Lardé	Représentant de parents d'élèves titulaire

**Absents Excusés**

M.Rennesson	Inspecteur de l'Education Nationale
Mme Soubirous	Adjointe classe CM1 décharge direction
M.Dupuy	DDEN
Mme Barbier	Représentante de parents d'élèves titulaire
M.Friederici	Représentant de parents d'élèves titulaire
M.Malatesta	Représentant de parents d'élèves titulaire
Mme Perrier	Représentante de parents d'élèves titulaire

**Ordre du jour**

1. Présentation du nouveau Conseil d'école
2. Elections des représentants de parents d'élèves
3. Conseil d'école : composition et compétences
4. Rentrée 2019 : structure, effectifs, organisation
5. Règlement intérieur de l'école
6. Evaluations nationales CP-CE1
7. Projet d'école
8. Aide aux élèves en difficulté / RASED
9. Actions pédagogiques et projets
10. EPS
11. Exercices de sécurité
12. Travaux
13. Dates de l'année

Ouverture de la séance à 18h

## 1. Tour de table, présentation de chacun

Désignation du secrétaire de séance : Mme Wantiez  
Mme Parisot est déchargée tous les vendredis.  
Mme Marion Soubirous assure la décharge de Mme Parisot.

## 2. Résultats des élections

- Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu Vendredi 11 octobre.  
Le matériel de vote par correspondance a été distribué aux familles vendredi 4 octobre par le biais du cahier de liaison ou par voie postale pour les parents séparés.  
Sur 313 électeurs il y a eu 170 votants, 159 suffrages exprimés (11 bulletins nuls ou blancs) soit 54,31 % des parents qui ont voté (60,63 % l'année précédente).
- Sont élus pour l'année scolaire 2019/2020  
**Titulaires :**  
**FCPE :** M. Friederici– M. Lardé  
**GP :** Mme Perrier – M. Mme Malatesta – Mme Boissard – Mme Barbier
- **Suppléants :** Mme Guelfucci
- **Transmission des adresses mail** des familles aux fédérations de représentants des parents d'élèves :  
Les adresses mail des fédérations figurent sur le panneau d'affichage de l'école ainsi que sur le site de l'école afin que chaque famille intéressée puisse les contacter à sa convenance.
- Le vote par correspondance a été largement plébiscité, aucun parent ne s'est présenté au bureau de vote. En conséquence **en application de l'Arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, sur décision de la directrice d'école et après consultation du conseil d'école, le vote aura lieu exclusivement par correspondance à compter de la rentrée 2020.**

## 3. Le conseil d'école

### Présentation, compétences

- Le conseil d'école, sur proposition du directeur/de la directrice de l'école  
Établit son mode de fonctionnement, établit son règlement intérieur et notamment les modalités des délibérations
- Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école
- Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.
- Est associé à l'élaboration du projet d'école
- Donne ou refuse son aval à la partie pédagogique du projet d'école, adopte le projet d'école.
- Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants, les activités pédagogiques complémentaires...
- Donne son avis sur l'utilisation des locaux scolaires.
- Doit être informé : - du principe du choix des matériels ou des livres - de l'organisation des activités pédagogiques complémentaires - de l'organisation des rencontres parents / enseignants

### Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école.

- En session ordinaire, il se réunit une fois par trimestre soit 3 fois dans l'année (durée 2 heures).
- En session extraordinaire, il peut être convoqué à la demande de la directrice, du Maire ou de plus de la moitié de ses membres.
- Vote : à main levée sauf si une personne demande un vote à bulletin secret.
- Ordre du jour : il est arrêté par la directrice après examen des propositions qui lui sont adressées à l'écrit par les membres du conseil d'école au moins une semaine avant chaque réunion.
- Pour la partie pédagogique du projet d'école, le conseil d'école ne statue que sur proposition des équipes pédagogiques.
- Au sujet des questions diverses, il n'y en a pas à l'ordre du jour d'un conseil d'école. Il est donc demandé à tous les membres du conseil d'école de respecter un délai minimum entre l'inscription d'un thème et sa discussion afin qu'il soit possible de réunir une documentation qui permette de débattre avec sérieux.
- A l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal est établi par la directrice qui le signe ainsi que le secrétaire de séance. Un exemplaire est affiché, des exemplaires sont transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription, au maire et aux fédérations de parents d'élèves élus.

### Le conseil d'école : composition

#### **De droit :**

- Le directeur/la directrice de l'école président(e) du conseil d'école,
- L'ensemble de l'équipe pédagogique,
- Les membres du réseau d'aide spécialisée,
- Les représentants de parents d'élèves titulaires,

- Le Maire ou un représentant de la municipalité,
- L'Inspecteur de l'Education nationale,
- Le Délégué Départemental de l'Education nationale.

Il est admis que tous les représentants de la liste pourront siéger au conseil d'école. Cependant en cas de délibération et de vote, **seuls les titulaires seront appelés à s'exprimer.**

Peuvent siéger **avec voix consultatives** : le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants dans l'école et les représentants de parents suppléants.

#### 4 – Rentrée 2019 : structure, effectifs, organisation

187 élèves sont inscrits et répartis en sept classes

CP	28 élèves	CM1	26 élèves
CP-CE1	8+17 =25 élèves	CM1-CM2	15+10=25 élèves
CE2	31 élèves	CM2	26 élèves
CE1-CE2	13+13= 26 élèves		

24 logements seront livrés début d'année 2020 rue du Rotoir. Les appartements sont des logements de quatre pièces avec trois chambres. Des inscriptions sont prévisibles.

Monsieur Rennesson IEN de la circonscription de Chevreuse est informé de la situation.

En projection : l'année prochaine 40 CP sont prévus et 36 CM2 partent en 6<sup>ème</sup> : l'effectif prévisionnel est donc de 191 élèves.

Pour rappel, la grille NODER prévoit le seuil d'ouverture pour une école de 7 classes hors Réseau d'Education Prioritaire à 27,5 élèves par classe en moyenne. Néanmoins il convient de rappeler qu'il ne s'agit que d'un outil d'aide à la décision de Monsieur l'IA-DASEN et que par conséquent la moyenne des effectifs par classe croisée avec cet outil ne saurait suffire à expliquer une ouverture, une fermeture de classe, ou simplement le maintien d'une structure pédagogique.

#### 5 – Règlement intérieur

Ajout au règlement intérieur

(En référence au Règlement type dans le paragraphe 2 « droits et obligations des membres de la communauté éducative » paragraphe 2-1 « les élèves » puis « droits et obligations »)

**« Les élèves doivent être préservés de tout propos ou comportement humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique et morale »**

A ce titre, lors d'une possible situation d'intimidation scolaire rencontrée au sein de l'école, un ou plusieurs élèves peuvent être entendus par un personnel de l'éducation nationale formé, avec l'accord de M. Rennesson Inspecteur de l'Education nationale de circonscription.

Le Conseil d'Ecole adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaire du département des Yvelines ».

Ce document sera transmis à l'ensemble des élèves et de leur famille, accompagné de la Charte de laïcité dans les cahiers de liaison.

#### 6 – Evaluations nationales CP-CE1

- **Evaluations nationales**

Des Evaluations Nationales ont été proposées pour nos élèves de CP et de CE1. Elles ont été passées du 16 au 27 septembre et comprenaient des séquences de Maths et des séquences de Français. Les résultats ont été transmis aux familles. Les enseignants recevront les familles des élèves qui nécessitent un accompagnement personnalisé.

- **Evaluations continues : mise en place du LSU Livret scolaire unique du CP à la 3<sup>è</sup>**

Le LSU mis en place cette année est consultable en ligne.

Il y aura cette année deux livrets semestriels, le premier en janvier et le second en juin. Entre chaque livret, les travaux des élèves ainsi que les évaluations sont régulièrement remis aux familles pour consultation et signature.

#### 7 - Projet d'école

Le projet d'école est élaboré pour la période de 2015 à 2020.

Rappel des trois axes prioritaires du projet d'école :

- I. **Améliorer la communication orale et écrite des élèves**

Point d'appui : utilisation des outils numériques pour développer la communication orale et écrite

- II. **Développer chez l'élève le raisonnement et la stratégie**

Point d'appui : Utilisation des jeux mathématiques et langagiers proposés en séances d'APC

- III. **Améliorer l'espace de vie à l'école à travers la citoyenneté le partage et l'entraide**

Point d'appui : Développer des compétences créatrices et manuelles et favoriser les échanges inter-âges et interclasses lors des décroissements en arts visuels.

1 – Comme l'année dernière, l'équipe pédagogique a rédigé un avenant inscrit au projet d'école qui a reçu l'avis favorable de M. Rennesson IEN, avenant qui précise l'organisation et la programmation des Activités Pédagogiques Complémentaires pour l'année 2019-2020.

Pour rappel, les Activités Pédagogiques Complémentaires en s'ajoutant aux 24 heures d'enseignement hebdomadaires, contribuent à apporter une aide aux élèves selon trois formes possibles :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- une aide au travail personnel
- la mise en œuvre d'une activité prévue au projet d'école

Les activités sont centrées sur le développement de compétences dans le domaine du français (langage et lecture) et des mathématiques (résolution de problèmes).

Calendrier des séances d'APC

- trois séances de 40 minutes jusqu'en décembre
- Puis deux séances de 40 minutes par semaine jusqu'en mai.

2 - Le projet d'école vient à son terme en 2020. L'équipe enseignante a commencé à en dresser un bilan qui servira de support de réflexion à l'élaboration du prochain projet d'école.

## 8 - Aide aux élèves en difficulté

**RASED** : Madame Mailler psychologue de l'éducation nationale présente l'antenne du Perray-en-Yvelines

- Le RASED est placé sous la responsabilité de M. Rennesson IEN de la circonscription de Chevreuse
- Les collègues de l'antenne du Perray-en-Yvelines interviennent sur quatre communes : les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et le Mesnil Saint-Denis. (Soit 10 écoles)
- Le personnel de cette antenne :

Mme Warnier Bénédicte enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique

- Aider l'élève à apprendre

Mme Dudrat Isabelle enseignante spécialisée chargée des aides à dominante relationnelle

- Aider l'enfant à devenir élève

Les enseignantes spécialisées du Rased apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement.

Mme Maillier Florence psychologue de l'éducation nationale

- Comprendre ce qui fait obstacle aux apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives
- Contribuer à l'accueil des élèves en situation de handicap et élaborer leur PPS (projet personnalisé de scolarisation)

- Les aides spécialisées viennent en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement, qui résistent aux aides apportées par les enseignants en classe. Elles peuvent être sollicitées par l'enseignant, les parents ou l'élève.

En fonction de l'analyse qu'elle fait de chaque demande, l'équipe du RASED se donne pour objectif d'apporter une réponse spécifique, ciblée, mise en œuvre par l'une des spécialités, parfois deux.

- L'enfant participe à une ou plusieurs séances hebdomadaires, seul ou en petit groupe selon la nature de l'aide.
- Des bilans réguliers sont effectués avec les parents, les enseignants et le Rased afin d'évaluer les effets de l'aide et éventuellement modifier le projet initial.
- La psychologue et les enseignantes spécialisées du RASED contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre des PPRE (plan personnalisé de réussite éducative) et PAP (plan d'accompagnement personnalisé).
- La plaquette du RASED est à disposition des familles.
- L'équipe du RASED est joignable :

Ecole des Platanes, 3 rue des Lauriers 78610 Le Perray en Yvelines

01 30 46 33 30

rasedleperray@gmail.com

## 9 – Actions pédagogiques et projets

### Projets annuels

- Liaison maternelle/CP

La classe de Mme Wantiez va correspondre tout au long de l'année avec la classe de Grande Section de Mme Biau de l'école maternelle du Pont Marquant. Une rencontre aura lieu au cours du troisième trimestre.

- Liaison CM2/6<sup>ème</sup> :

La classe de CM2 de Mme Guillemot a débuté une correspondance avec une classe de 6<sup>ème</sup> du collège des Molières aux Essarts le Roi et leur professeur d'anglais Mme Mailleret.

M.Liévin attend de rencontrer les professeurs de collège lors du premier conseil école-collège pour déterminer le projet qu'il mettra en œuvre avec les élèves de CM2 de sa classe.

- Classe de découverte

Un projet de classe transplantée avec participation financière de la municipalité ne peut être conduit cette année pour la classe de CM2 de Mme Guillemot et la classe de CM1/CM2 de M. Liévin, plusieurs élèves de ces deux classes ayant déjà participé au séjour dans la vallée des châteaux de la Loire l'année dernière.

L'arrêté municipal en vigueur jusqu'à présent, ne prévoyait de financement que pour un seul voyage scolaire pour une même tranche d'âge au cours de la scolarité.

Afin de permettre aux élèves de ces deux classes qui ne sont jamais partis de bénéficier d'une sortie à caractère exceptionnel, une nouvelle délibération municipale autorise une participation financière pour un projet plus court et sans nuitée. Les enseignants proposeront le projet pédagogique de cette sortie prochainement.

➤ Projet théâtre et musique

Toutes les classes de l'école sont engagées dans un projet musical et théâtral en co-intervention avec Simon Bolzinger, dumiste (diplôme Universitaire de musicien intervenant) du conservatoire de Rambouillet et Emmanuelle Goupi comédienne.

Le projet intitulé Tempête à Modernis est un projet de théâtre / comédie musicale pluridisciplinaire sur le thème du développement durable (protection de l'environnement, recyclage) et le respect de l'autre.

Le spectacle issu de ce travail sera présenté aux familles salle de La Mare au Loup le mardi 16 juin 2020.

➤ Fête de l'école

La fête de notre école s'est déroulée le vendredi 20 septembre. Beaucoup de retours positifs nous sont parvenus. Les bénéfices de cette manifestation seront réinvestis dans le projet musical et théâtral de l'école.

➤ Sorties de début d'année

- CP et CP-CE1 : sortie à la Bergerie nationale
- CM1-CM2 et CM2 : Sortie à Versailles : visite du château et jeu de piste dans les jardins
- CM2 : Sortie découverte au bord de l'étang du Perray (suite de la classe d'eau en CM1)
- CE1-CE2 et CE2 : visite et ateliers à la maison de l'eau de Carrières-sous-Poissy
- CM1 : atelier arts visuels à la maison Elsa Triolet- Aragon à Saint-Arnoult en Yvelines

➤ Semaine du Goût du 14 au 20 octobre

- Atelier F comme fromage pour les CP qui ont découvert, senti puis goûté différents fromages.

- Visite du marché et atelier pâtisserie avec les pommes rapportées du marché pour les CM1 et les CP-CE1. Les CM1 ont préparé des gâteaux aux pommes. Les CP-CE1 ont préparé de la compote.

- Les CM1 et les CM2 ont participé le 5 novembre à un atelier de découverte culinaire avec M. Regourd restaurateur et Mme Carlier pâtissière. Ils ont dégusté de la ratatouille faite maison, du foie gras sur toast pain d'épice, du pain complet, et ont confectionné des sucettes de guimauve enrobées de chocolat noir et pépites chocolat, sucre ou pralines.

➤ Semaine bleue du 14 au 20 octobre

Les CM1 avaient invité les grands-parents de la classe pour accompagner la sortie au marché et participer à l'atelier pâtisserie. Les élèves avaient également préparé des questions pour un temps d'échange et de partage, sur le thème de l'école de leurs grands-parents et leur école aujourd'hui. Les grands-parents ont répondu nombreux à cette invitation et nous les en remercions.

Les CM2 ont participé à un atelier maquettes et en ont profité pour visiter l'AJP qu'ils pourront fréquenter dès leur entrée en sixième.

## 10 – EPS

### **Piscine**

Il n'y a pas eu de changement dans l'organisation des séances de natation cette année. L'école a conservé tous ses créneaux pour toutes les classes, à savoir une séance de natation hebdomadaire de 30 minutes avec intervention d'un maître-nageur.

Aucun incident n'est à déplorer cette année.

Mme Parisot précise qu'aucune information officielle n'est encore communiquée sur l'organisation de la natation pour la rentrée prochaine. Il a simplement été évoqué en réunion de début d'année l'éventualité d'une priorité donnée aux classes de CP, CE1 et CM2 pour les années à venir.

### **Affiliation USEP pour l'année 2019/2020.**

Toutes les classes de l'école sont affiliées à l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré). Tous les élèves ont une licence sportive scolaire. Chaque classe s'est inscrite sur des rencontres interclasses pour cette année scolaire. Nous avons déjà tous participé à la randonnée pédestre au début du mois d'octobre. Bientôt, fin novembre, se dérouleront les rencontres « base-ball » du cycle II. Et d'autres moments sportifs viendront rythmer notre année scolaire : badminton, athlétisme, Raid nature et journée de plein air aux étangs de Hollande.

Une rencontre USEP permet aux élèves de partager un temps sportif sous forme de défis divers. Lors des rencontres, les enseignants sont assistés des membres bénévoles de l'USEP et des parents accompagnateurs qui ont un rôle actif.

Nous les remercions par avance de leur implication dans les sorties à venir.

### **EPS**

Les élèves bénéficient de séances d'EPS encadrées par Monsieur Lozac'h dans le gymnase neuf Petite rue verte.

## 11- Exercices de sécurité

- Un **exercice de sécurité incendie** a eu lieu le 30 septembre 2019. Aucune difficulté n'est à signaler.
- Un exercice **PPMS alerte attentat intrusion** a eu lieu le 15 octobre 2019  
La municipalité a doté chacune des trois écoles d'un système d'alarme PPMS lumineux qui permet de transmettre le signal de déclenchement à toutes les classes et à toutes les salles de l'école qui en sont pourvues. Le signal de déclenchement précédent était un sifflet beaucoup moins pratique car non discret en cas d'intrusion et peu audible pour les classes les plus éloignées et dont les portes étaient fermées.  
Le PPMS permet aux écoles de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences. Il s'agit d'habituer les enfants à réagir à un signal type de l'enseignant pour s'enfuir ou se cacher.

## 12 –Travaux

Le budget alloué aux écoles est voté annuellement. Concernant le budget investissement, Madame Louchart liste avec Madame Parisot les travaux et équipements à prévoir.

Pour l'année scolaire 2018-2019 le budget investissement a permis à l'école de la Barantonnerie :

- L'équipement d'un TBI + ordinateur pour la classe de M. Liévin
- La remise en peinture de la classe de Mme Guillemot
- L'installation de panneaux muraux en liège permettant un affichage propre et pratique sans endommager les peintures
- La réfection et remise en peinture des bancs de la cour de récréation
- L'achat d'un nouveau téléphone-répondeur pour le bureau de la directrice

## 13 – Dates de l'année

- Dates des prochains conseils d'école :  
Vendredi 28 février 2020 à 18h  
Vendredi 19 juin 2020 à 18h
- Mardi 16 juin 2020 : présentation projet musical et théâtral « Tempête à Modernis » salle de la Mare au Loup

Mme Louchart quittera ses fonctions d'élue cette année. Elle remercie les enseignants et les parents d'élèves pour les années de travail et de collaboration à leurs côtés.

Mme Parisot ajoute avoir particulièrement apprécié l'accompagnement et l'aide apportés par Mme Louchart dans sa fonction de directrice au service d'un objectif commun : le bien-être et la réussite des élèves de l'école.

Les membres du conseil d'école la remercient et lui souhaitent une bonne continuation.

Présidente du Conseil d'Ecole  
Véronique Parisot

Secrétaire de séance  
Céline Wantiez